

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

N° VILLE\_2024DL064

**Date de convocation** : 11 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : BATIGERE RHONE ALPES - 20 chemin de grange blanche - Subvention 15 BRS

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept octobre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents :

Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Henry DUARTE, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs :

Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Aurélie VILLENEUVE (donne pouvoir à Vivien GATCHUESI FEQUENG), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Eddie BREVALLE

Considérant le projet de BATIGERE RHONE ALPES de restructuration de l'ancien EHPAD sis 20 chemin de Grange Blanche à Corbas en 14 LLS (5 PLAI et 9 PLUS) et 15 BRS ;

Considérant le courrier du 09 septembre 2024, par lequel BATIGERE RHONE ALPES a sollicité la commune pour obtenir une subvention de 100 000 € pour financer la partie BRS ;

Considérant que les BRS permettent de maîtriser les prix de l'immobilier pour permettre aux ménages modestes d'accéder à la propriété ;

Considérant que les subventions peuvent être déduites des prélèvements annuels imposés par la loi SRU,

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 100 000 € à BATIGERE RHONE ALPES.

Cette subvention, conditionnée à sa déductibilité de la pénalité SRU, sera versée selon les modalités définies ci-dessous :

- 40 % après signature de l'acte authentique d'acquisition,
- le solde sur présentation du (ou des) procès verbaux de réception des travaux.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 7 octobre 2024,

**En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

- **ACCORDE** à BATIGERE RHONE ALPES sis 31 bis rue Bossuet - 69415 Lyon cedex 06, une subvention d'un montant maximum de 100 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents utiles pour ce faire ;
- **DIT** que cette subvention sera versée à 40 % après signature de l'acte authentique d'acquisition, et le solde sur présentation du (ou des) procès verbaux de réception des travaux ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal de la ville.

**Adopté à l'unanimité**

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20241017-VILLE\_2024DL064-DE